

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre juin à 10 heures 20, le Conseil municipal, dûment convoqué le 20 juin 2017, s'est réuni sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE - Mme Stéphanie VENTURA- FORNOS - M. Philippe FRANCY - Mme Sylvie CARLOTTO, M. Patrick SIMON, ADJOINTS – Mme Patricia SIMON - Mme Sandrine GAYET - M. Bernard CAPDEPUY - Mme Corinne CASTAING - M. Philippe CRETOIS - M. Xavier GRANGER - M. Michel AUDIBERT - Mme Marie-Christine KERNEVEZ - M. Max THIERRY - Mme Marie-José PAILLOUX, CONSEILLERS.

Pouvoirs de :

Mme Muriel JOUNEAU à M. Lionel FAYE

Absents excusés

M. Patrick PÉREZ - Mme Florence GIROULLE - M. Pierre SELLA

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le Conseil Municipal a désigné, Patricia SIMON, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Décisions modificative budgétaire n°1- Budget principal de la commune
2. Attribution d'une subvention

* * *

Délibération n°1 portant le n°43/2017

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget unique 2017,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

N°	Libellé	BP 2017	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	DM1
6232	Fêtes et cérémonies	9 300		5 000	4 300
6574	Subventions aux associations	19 730	5 000		24 730
TOTAL		29 030			29 030

Délibération n°2 portant le n°44/2017

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

M. le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur l'attribution d'une subvention à l'association de Jumelages pour l'organisation des rencontres des villes jumelées en juillet prochain.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal, décide, **à l'unanimité**,

- de verser la subvention de 5 000 euros à l'association de Jumelages en complément de la somme de 1 500 euros votée en mai dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.